

Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [consultez la copie web](#)



#EDITO



Vos élus au temps du COVID-19

Si nous devons retenir une chose de cette période difficile, c'est l'adaptabilité de chacun dans de nouvelles méthodes de travail. Le bureau fédéral se réunit tous les quinze jours en visioconférence afin d'ajuster ses décisions au plus près de l'actualité. Même si nos activités sont interrompues, nous continuons à faire vivre notre fédération ! Nos relations avec le CNOSF, la LEN et la FINA sont régulières et nous sommes attentifs aux prises de décisions pour préserver au mieux nos athlètes. La vie continue et les Jeux de Paris 2024 se préparent et se précisent pour nous. Le projet du Centre Aquatique Olympique prend forme et nous suivons de très près le dossier en participant aux réunions de concertation. Malheureusement, la saison sportive marque un temps d'arrêt avec l'espoir de pouvoir retrouver un peu de lien pendant l'été sur les plans d'eau. Les annonces du « déconfinement » nous obligent à une grande vigilance et beaucoup de pédagogie auprès de nos clubs. Merci aux élus des Ligues qui nous accompagnent dans cette gestion de crise dont nous sortirons plus fort. La vie reprendra le dessus, soyons confiants, mais prudents !

Gilles Sézional
Président de la FFN

#L'AGENDA

15 mai - Assemblée Générale du CIAA – En visioconférence

29 mai - Comité Directeur – En visioconférence

#TROIS QUESTIONS A... JULIEN ISSOULIE



De quelle manière avez-vous organisé le suivi des athlètes pendant le confinement ?

Nous avons créé un groupe de travail piloté par le département haut niveau qui regroupe des entraîneurs, des CTS, des préparateurs physiques, des préparateurs mentaux, des datas scientifiques... Cette cellule est chargée d'envoyer toutes les semaines un programme de préparation physique, mais aussi différents documents pour faciliter le suivi du confinement. Cela s'est traduit par des questionnaires, des boîtes à outils et des contacts à joindre au moindre soucis. Nous animons aussi des groupes WhatsApp pour entretenir un lien plus direct entre les différentes disciplines ainsi que l'encadrement au sein des collectifs nationaux. Enfin, j'ai demandé à tous les directeurs de disciplines d'entretenir un lien direct avec les sportifs et leurs entraîneurs pour avoir régulièrement de leurs nouvelles, leur faire passer des informations, s'intéresser aux bonnes idées des clubs pour entretenir le lien avec leurs sportifs, mais aussi prendre du temps pour saisir quelques opportunités dans cette période de confinement. Je pense particulièrement à des échanges

techniques ou stratégiques qui ne peuvent souvent pas se faire dans le rush des saisons sportives.

Quelles étaient les priorités au niveau de ce suivi ?

Dans un premier temps, nous n'imaginions pas que cela allait durer si longtemps ! Au début, nous avons priorisé les aspects physiques et mentaux. Au fil du temps et notamment dans cette seconde partie de confinement, je pense qu'il faudra être encore plus vigilant car les jours s'enchaînent, mais l'impact n'est selon moi pas proportionnel au nombre de jours. Je crois, en effet, que plus les jours passent plus les écarts de perceptions et d'émotions seront importants. Nous allons faire bien attention à tenir compte de cette situation dans nos prochains documents.

Comment va s'organiser le déconfinement progressif à partir du 11 mai pour les athlètes ?

A ce jour, et suite aux annonces ministérielles, il a été indiqué que pourront reprendre à partir du 11 mai seulement les sportifs de haut niveau, mais aussi les associations impliquées dans l'accompagnement de l'éducation nationale pour la reprise des écoliers, collégiens et lycéens. Nous sommes en attente de la doctrine sanitaire pour pouvoir bien mettre en place l'évaluation médicale indispensable à cette reprise. Par ailleurs, nous travaillons avec différents acteurs du réseau fédéral pour diffuser des préconisations sur l'organisation des groupes et des règles à respecter pour que celle-ci se passe au mieux. Enfin nous menons en parallèle un travail auprès des collectivités territoriales pour fluidifier la remise en route des piscines.

#LA FFN A VOTRE SERVICE

Infos Campagne PSF 2020

Au regard du contexte actuel lié au confinement et des difficultés rencontrées par certains clubs et comités pour formaliser leur dossier de demande subvention PSF 2020, l'Agence nationale du Sport et les membres de la commission fédérale PSF ont décidé de repousser la date de dépôt des dossiers de demande de subvention. A cet effet, vous avez jusqu'au 31 mai 2020 (au lieu du 30 avril) pour déposer votre dossier dans Compte Asso. Par ailleurs, nous vous rappelons que la période éligible au PSF 2020, court jusqu'au 30 juin 2021, donc, vous pouvez présenter des actions de développement dont la mise en œuvre est prévue durant cette période. Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail : psf@ffnatation.fr

#INFORMATION JURIDIQUE

Par Ordonnance n°2020-317 du 25 mars 2020, le gouvernement français a institué un fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19. Plus précisément, ce fonds, financé notamment par l'Etat, les régions et les collectivités d'outre-mer, bénéficie aux associations exerçant une activité économique et remplissant les conditions suivantes : elles ont débuté leur activité avant le 1er février 2020 ; elles ne se trouvaient pas en liquidation judiciaire au 1er mars 2020 ; l'effectif est inférieur ou égal à dix salariés ; le chiffre d'affaires hors taxes lors du dernier exercice clos est inférieur à un million d'euros ; elles ont fait l'objet d'une interdiction administrative d'accueil du public entre le 1er et le 31 mars 2020 ; elles ont subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 50 % pendant cette période par rapport à l'année précédente ou par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020 ; leur bénéfice imposable n'excède pas 60 000 euros au t

N.B. : Ce dispositif de subventionnement via le présent fonds de solidarité à destination des associations - notamment - est reconduit pour le mois d'avril 2020.

En outre, une aide complémentaire d'un montant forfaitaire allant de 2 000 à 5 000 euros pourra être demandée auprès du conseil régional afférent : si le club emploi, au 1er mars 2020, au moins un salarié en CDI ou CDD ; se trouve dans l'impossibilité de régler ses dettes exigibles dans les 30 jours suivants ; et sa demande d'un prêt de trésorerie d'un montant raisonnable faite depuis le 1er mars 2020 auprès d'une banque dont elles étaient clientes à cette date a été refusée par la banque ou est restée sans réponse passé un délai de dix jours. Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous rendre sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro#>

#INFAN

Taxe d'apprentissage - campagne 2020 : nouvelles modalités de versement

La taxe d'apprentissage est un des leviers financiers essentiels à la réalisation des actions de l'Institut National de Formation des Activités de la Natation. L'affectation de cet impôt étant laissée à la libre appréciation des entreprises, un versement à destination de l'INFAN dans le cadre de la campagne 2020 constituerait un précieux soutien et contribuerait activement à la formation des professionnels des activités de la natation. L'INFAN est habilité à percevoir la part destinée aux dépenses libératoires dédiées au financement des formations initiales professionnelles et technologiques hors apprentissage (13%). Si vous choisissez de vous associer à l'INFAN, le versement se fera directement auprès de lui avant le 31 mai 2020. Pour cela, veuillez télécharger le document complet de présentation accompagné du bordereau de versement/informations bancaires.

[Télécharger le document.](#)



[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)